

Qui Devrait Gérer Nos Terres de la Couronne? Demandez des Audiences Publiques Dès Aujourd'hui!

On est en train de réaliser les amendements les plus radicaux depuis 1982 à notre loi sur les terres et forêts de la Couronne. Vers la fin de mars, le ministre des Ressources naturelles, Wally Stiles, a déposé à la Législature des amendements sous la forme du projet de loi 39. Le projet de loi 39 fait disparaître l'obligation des détenteurs de permis d'avoir une usine de transformation au Nouveau-Brunswick pour être admissibles aux allocations de bois sur les terres de la Couronne. Le projet de loi 39 élimine le lien légal entre les moulins et les détenteurs de permis, et pourrait ouvrir l'admissibilité aux permis de coupe sur les terres de la Couronne aux Premières nations, aux coopératives communautaires, aux municipalités, aux organisations de propriétaires de lots boisés, aux organisations sans but lucratif et aux autres organisations. Toutefois, la Législature devrait établir de claires directives au ministère des Ressources naturelles concernant quel type de détenteurs de permis devrait avoir la priorité pour desservir le mieux possible le bien commun et les collectivités locales. Sans de telles directives claires, le projet de loi 39 pourrait favoriser l'exploitation non durable de nos précieuses ressources forestières. À titre de fiduciaire de nos forêts communes, le gouvernement provincial est obligé de maintenir la valeur inhérente de nos forêts pour toute la population de cette génération et des générations futures.

Les membres du Réseau des terres de la Couronne recommandent que : 1) les modifications à la loi sur les terres et forêts de la Couronne soient soumises au Comité permanent de modification des lois; 2) des consultations publiques soient entendues; et que 3) des modes de tenures alternatives de la forêt, comme la foresterie communautaire ou d'autres modes de tenure qui favorisent les collectivités locales, soient considérés comme admissibles selon la loi.

Aujourd'hui, veuillez partager vos pensées avec le premier ministre Shawn Graham et le ministre des Ressources naturelles, Wally Stiles.

Premier Shawn Graham P.O. Box 6000 Fredericton, N.-B. E3B 5H1 Téléphone: 453-2144 Courriel: premier@gnb.ca

Hon. Wally Stiles Ministre des ressources naturelles P.O. Box 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Téléphone: 453-2510 Courriel: wally.stiles@gnb.ca

Pour plus d'information contacter Tracy Glynn au 458-8747 ou forest@conservationcouncil.ca

Les membres du comité du réseau des terres de la couronne sont: Simon Mitchell, Falls brook Centre Beth McLaughlin, PANE, pour une nouvelle perspective sur l'énergie Tracy Glynn, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick Roberta Clowater, Société pour la nature et les parcs du Canada - Branche du N.-B. Roger Babin, Public pour la protection des forêts du N.-B.